



L'aide sociale à l'hébergement

Pour être aidées dans le financement de leur hébergement, les personnes âgées peuvent bénéficier d'une aide sociale, sous conditions de ressources.

Publié le 21 septembre 2021

Aider des personnes âgées à financer leur hébergement

L'aide sociale d'hébergement concerne les personnes âgées hébergées en établissement ou en famille d'accueil.

Elle permet de **financer une partie de leurs frais** liés à cet hébergement.

Son montant est calculé en fonction des ressources du demandeur et de sa famille.

LIENS UTILES

› Guide des aides « Aide sociale à l'hébergement »

VOS AIDES

SENIORS

L'Aide sociale à l'hébergement

Pour qui ?
Sénior-Aidant, En situation de handicap-Aidant

Pour quoi ?
Permettre aux personnes âgées ne souhaitant plus ou ne pouvant plus rester à leur domicile de bénéficier d'une aide financière pour être accueillies dans un établissement d'hébergement.

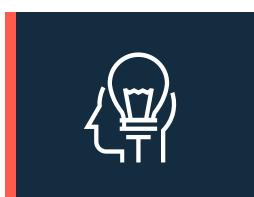
SENIORS

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en établissement

Pour qui ?
Sénior-Aidant

Pour quoi ?
Permettre aux personnes âgées ne pouvant plus rester à leur domicile de bénéficier d'une aide financière pour leur hébergement en EHPAD

CONTACT



DIRECTION AUTONOMIE

📍 Clos Marinette
47 Rue du Port
55000 BAR-LE-DUC

📞 0329457655
✉️ E-MAIL
↗️ ITINÉRAIRE

**DÉPARTEMENT DE LA MEUSE**

Place Pierre François Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse